



Monsieur le préfet de Haute-Loire
6 avenue du Général de Gaulle
43000 LE-PUY-EN-VELAY

Le 26 août 2022

Objet : International Six Days of Enduro 2022

Monsieur le préfet,

Dès le 17 janvier 2022 nous vous alertions par courrier sur le danger que représente la tenue du mondial d'Enduro en Haute-Loire au regard des nécessaires impacts d'un événement motorisé d'une telle ampleur dans des espaces naturels de haute valeur écologique.

À la suite de notre demande du 02 août, vos services nous ont transmis le 12 août les tracés de la compétition, la demande d'autorisation de l'événement, l'étude d'incidence Natura 2000 et les avis de la DDT43, de l'OFB, du SMAT et du Conseil départemental que nous avons étudiés attentivement.

Nous vous alertons aujourd'hui sur l'insuffisance flagrante de l'étude d'incidence Natura 2000 au regard des obligations réglementaires fixées par le code de l'environnement. Aucune analyse de l'incidence de la manifestation sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés au regard des objectifs de conservation afférents n'est fournie.

L'étude produite est donc clairement insuffisante. Nous attirons votre attention sur l'obligation qui vous est faite de vous opposer à toute manifestation dont l'évaluation des incidences Natura 2000 se révélerait insuffisante.

Dans ce contexte nous espérons donc que vous prendrez, monsieur le préfet, les dispositions qui s'imposent.

Veillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Michel JARRY
Président FNE AURA

Francis LIMANDAS
Président FNE Haute-Loire